Journal Municipal



Volume 27, Numéro 2 Février 2022

Sommaire
Avis public 1
Le conseil en bref1
De nouveaux visages 2
"Campagne de vaccination"2
Séances du conseil 3
Le Fonds de revitalisation de la MRC 3
Offre d'emploi – Les Habitations du Jardin 3
Service d'aide à l'impôt – CAB des Basques 4
Rappel! Bac à ordures le 1 ^{er} mai 20224
OFFRE D'EMPLOI4
Info-Loisirs5
Programme RENOREGION5
Évolution des quotes-parts – Matières résiduelles 6
"Messes"9
Évolution des permis et certificats10
Attention aux cendres chaudes! 10
Vérifions nos avertisseurs de fumée!!!11
Changement d'heure 11
Dégagez le passage12
Publicités



AVIS PUBLIC!

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU M.R.C. DES BASQUES PROVINCE DE QUÉBEC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:

Le rôle de perception des taxes

municipales et spéciales confectionné en conformité avec le règlement de taxation portant le numéro 449 adopté le 20 décembre 2021 a été déposé au bureau de la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu situé au 32, rue Principale Sud à Saint-Jean-de-Dieu ;

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes dans les délais prescrits et que ces dits comptes seront payables comme suit :

•1er versement: 31 mars 2022

Et s'il v a lieu:

 $\hspace{0.1cm} \boldsymbol{\cdot} 2^e \, versement \, : \! 30 \, juin \, 2022 \,$

·3e versement:31 août 2022

•4e versement: 31 octobre 2022

DONNÉ à Saint-Jean-de-Dieu, ce 18^e jour de février deux mille vingt-deux

Daniel Dufour, B.A.A. Directeur général





LE CONSEIL EN BREF...

À la dernière séance du conseil tenue le 14 février, le règlement numéro 451 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été adopté. Les formulaires DGE-1038 ont ensuite été déposés. Il s'agit de

la liste des donateurs et du rapport des dépenses électorales que doivent déposer tous les candidats en course lors de la dernière élection générale.

La municipalité a approuvé la Politique « Municipalité amie des aînés » et le plan d'actions triennales (2022-2024) qui y est rattaché. Ce plan se veut l'aboutissement de plusieurs rencontres et sondages effectués par le comité municipal MADA auprès des personnes âgées pour connaître leurs besoins et leurs attentes. Le plan comporte 35 actions respect et l'inclusion, touchant le participation sociale, les espaces extérieurs et les bâtiments. l'information/communication, le transport, la sécurité, la Santé/services sociaux et enfin, l'habitat/milieu de vie.

Au niveau des ressources humaines, deux nouveaux employés ont intégré la famille municipale à savoir Mme Guylaine Gagnon comme adjointe administrative à l'administration générale et M. Maxime Deschênes comme coordonnateur des loisirs par intérim.

La municipalité a ensuite approuvé le deuxième projet de règlement numéro 450 (modifiant le règlement d'urbanisme) et 452 (modifiant le règlement de zonage) afin de convertir le parc industriel (secteur sud) en zone mixte (résidentiel et commercial).

Ensuite, une résolution a été adoptée pour approuver le règlement d'emprunt no 284 de la MRC Basques. Par ce règlement des d'emprunt, la MRC acquiert un immeuble de Notre-Dame-des-Neiges en vue de l'utiliser comme motel industriel. L'emprunt total de 130 000 \$ génèrera, pour St-Jean-de-Dieu, une contribution obligatoire de 8.34% des dépenses engagées relativement au capital et aux intérêts. À noter que cette contribution est réduite à 0 en raison de l'apport des redevances monétaires obtenues par la MRC des Basques via le Fonds de développement économique du Parc éolien Nicolas-Riou.



DE NOUVEAUX VISAGES

L'organisation municipale a été particulièrement touchée par des départs et des maladies longues durées depuis décembre dernier. Une telle situation a poussé les autorités à afficher les postes vacants et à repenser sa structure municipale.

Parmi les nouveaux visages, la municipalité est fière d'accueillir dans ses rangs Mme Guylaine

Gagnon à titre d'adjointe administrative à l'édifice municipal. Mme Gagnon a été secrétaire-trésorière adjointe pour la Municipalité de Saint-Simon en 2020-2021.



Elle connait bien le monde municipal.

Guylaine Gagnon

Un poste de haute importance est également vacant depuis le 7 janvier dernier. Il s'agit du poste de Coordonnateur aux loisirs. L'affichage de poste n'a pas permis de trouver la perle rare. Cependant, il a été décidé d'engager M. Maxime Deschênes comme coordonnateur aux loisirs par intérim. Ce dernier, fort d'une technique collégiale d'intervention en loisirs terminera un stage à notre municipalité le 17 avril prochain. Ce dernier a accepté de prendre en charge cette fonction jusqu'en fin juin. Bref, l'organisation municipale affiche de nouvelles personnalités prêtes à contribuer à sa mission.



CAMPAGNE DE VACCINATION

Le CISSS du Bas-Saint-Laurent annonce le passage d'une équipe mobile de vaccination contre la COVID-19 le 27 février 2022 à la salle communautaire de Saint-Jean-de-Dieu de 9 h 15 à 15 h 30. De plus, des infirmières seront

sur place pour répondre à toutes vos questions au sujet de la vaccination contre la COVID-19, et ce, sans obligation de votre part. Les vaccins Moderna et Pfizer BioNTech seront disponibles lors de cette activité. Les doses 1 et 2 seront proposées pour les enfants de 5 à 17 ans et les doses 1 et 2 de même que la dose de rappel (dose 3) seront offertes aux personnes de 18 ans et plus. Aucun rendezvous n'est nécessaire. Nous vous attendons en grand nombre.

Jean-Philippe Levasseur, Coordonnateur régional vaccination Covid-19



SÉANCES DU CONSEIL

Sur la base des discussions qui ont eues avec les autorités de la Santé publique, le ministère confirme qu'à compter du lundi 21 février, pourront se tenir avec public, sans passeport vaccinal, à 50 % de la capacité de la salle (maximum 250 personnes) :

- √Les séances du conseil municipal;
- √Les assemblées publiques de consultation;
- ✓Les ventes aux enchères pour défaut de paiement de taxes.

C'est donc dire qu'un maximum de 12 personnes seront autorisées pour les séances du conseil à partir de la prochaine séance qui aura lieu le 14 mars 2022. À noter que les séances du conseil continueront d'être enregistrées et intégrées au site WEB de la municipalité.

LE FONDS DE REVITALISATION DE LA MRC

Récemment, la MRC des Basques a confirmé l'octroi de subventions à des organismes de Saint-Jean-de-Dieu. Tirée du Fonds de vitalisation, une subvention de 70 000 \$ a été consentie à la Coopérative Énergies Nouvelles Johannoise pour améliorer leur productivité

(principalement par l'achat d'un nouveau tracteur). L'organisme en fonction depuis 2014 a développé une expertise telle qu'elle a maintenant un certain nombre de clients pour la vente de la biomasse. La coopérative a également une vitrine technologique à Notre-Dame-des-Neiges. L'objectif principal poursuivi par la vitrine technologique est d'inspirer d'autres propriétaires (publics et privés) pour l'utilisation de ce type de chauffage urbain.

Par ailleurs, l'École Ste-Marie s'est également vue octroyer 70 000 \$ pour un projet de réaménagement des aires extérieures, notamment pour la création d'une vaste aire de jeux (terrain de balle, terrain de soccer et zone de jeux pour les plus jeunes). Il s'agit d'un projet évalué à 160 000 \$.



OFFRE D'EMPLOI! HABITATIONS DU JARDIN

Les Habitations du Jardin sont à la recherche d'une personne pour faire des remplacements à la cuisine : travail à temps partiel et remplacements de vacances. Parfait pour une personne voulant un revenu supplémentaire! Vous êtes une personne autonome, débrouillarde et aimez être en compagnie des personnes âgées, ce travail est fait pour vous ! Venez offrir vos talents à nos adorables résidents. Ambiance de travail harmonieuse.

Pour plus d'informations, contactez Annie Santerre au 581-646-8810 ou par courriel habitationsjardin@outlook.com

> Annie Santerre, Gestionnaire OH des Basques (Habitations du Jardin) 8 rue Ouellet, St-Jean-de-Dieu GOL 3M0 Tél: 581-646-8810





SERVICE D'AIDE À L'IMPÔT Du 1er mars au 22 avril 2022



Le Centre d'action bénévole des Basques offre un service permettant aux personnes à faible revenu dont la situation fiscale est simple, de faire compléter leurs déclarations de revenu provinciale et fédérale. Ce service est gratuit.

-Le revenu maximal est de :



- 30 000\$ pour une personne seule
- o 40 000\$ pour un couple
- 35 000\$ pour une personne seule avec un enfant
- Ajouter 2 000\$ pour chaque personne à charge supplémentaire

Vous pouvez nous contacter à partir du <u>1er mars 2022</u> 418 851-4068

Centre d'action bénévole des Basques : 169, Notre-Dame O. Trois-Pistoles



RAPPEL



OBLIGATION À COMPTER DU 1^{ER} MAI 2022 À DÉPOSER EN BORDURE DE LA RUE UN SEUL BAC À DÉCHETS PAR NUMÉRO CIVIQUE

Nous désirons rappeler aux propriétaires de résidences permanentes et saisonnières des Basques qu'à compter du 1^{er} mai 2022, un seul bac à déchets par numéro civique sera collecté.

Nous désirons également apporter certaines précisions concernant les dérogations

accordées à des propriétaires de résidence permanente. Le propriétaire qui possède un commerce dans sa résidence permanente et qui paie une taxe de services de vidanges pour le commerce n'a pas à demander une dérogation à la MRC. Il doit toutefois s'assurer que son commerce soit bien identifiable de la rue par le collecteur. Certaines règles s'appliquent quant au nombre de bacs permis.

Le propriétaire d'une résidence permanente qui désire obtenir une dérogation pour l'utilisation d'un deuxième bac doit participer aux collectes des matières organiques et des matières récupérables. Une dérogation pourrait être accordée pour une raison spécifique. Toutefois, nous désirons préciser que la MRC pourrait demander à la municipalité de taxer si jamais il y a un ticket modérateur ou des frais supplémentaires.

MRC des Basques



OFFRE D'EMPLOI

COORDONNATEUR DES LOISIRS CONCOURS NUMÉRO 2021-04

RESPONSABILITÉS:

Relevant du directeur-général, mais œuvrant en étroite collaboration avec le Comité des Loisirs, le coordonnateur des loisirs :

- Planifie, organise, dirige et contrôle des activités sportives, sociales et culturelles;
- Supervise le camp de jour, gère les besoins de la maison des jeunes « Le Bunker »;
- Assure le soutien technique pour les activités;
- Planifie, comble et encadre les besoins en bénévoles:
- Prépare l'horaire des activités de l'aréna et s'active à accroître sa fréquentation;
- Participe à la création de nouvelles activités;

- Assure la disponibilité des équipements et l'aménagement des différents plateaux;
- Toute autre tâche connexe pouvant être demandée par la Direction générale

EXIGENCES:

- ✓ Idéalement une technique collégiale de gestion et d'intervention en loisirs.
- ✓ Une (1) année d'expérience dans un poste similaire ou en gestion de projets.
- ✓ Une expérience accrue peut compenser pour l'insuffisance de formation
- ✓ Bonne connaissance de la bureautique et des médias sociaux
- ✓ Connaissance du milieu communautaire
- ✓ Capacité à réseauter

RÉMUNÉRATION:

Taux horaire : à discuter (dans le respect des échelles salariales établies)

Avantages sociaux compétitifs dont l'assurance collective et un fonds de pension.

Horaire de travail variable (pour assurer entre autres une présence aux événements et activités tenus principalement les week-ends) Conciliation travail-famille

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitæ en mentionnant le numéro de conçours 2021-04

Au plus tard le 21 mars 2022:

Par courrier: 32, Principale Sud Saint-Jean-de-

Dieu (Québec) G0L 3M0

Par courriel: ddufour@saintjeandedieu.ca

(Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées)





INFO-LOISIRS





SOUPER HUMOUR

Maxim Martin & Mélanie Couture

Au centre communautaire J-C Belisle, 12 rue Leblond

Souper 18h00 Billet souper & spectacle : 50\$
Spectacle 21h00 Billet spectacle seulement : 35\$

Pour information ou réservation communiquez avec le service des loisirs de Saint-Jean-de-Dieu sur Facebook ou par téléphone au 418 963-3529 poste 4



PROGRAMME RÉNORÉGION

Vous êtes propriétaire-occupant d'une nécessitant résidence des réparations majeures? Le revenu de votre ménage est limité, vous gagnez moins de 35 000 \$ si vous êtes seul ou en couple? La valeur au rôle d'évaluation de votre résidence, en excluant le terrain, est inférieure ou égale à 120 000\$? Le programme RénoRégion est peut-être pour vous. Cette subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. Le pourcentage varie selon l'écart entre le

revenu de votre ménage, le niveau de revenu applicable et de la taille de votre ménage.

Travaux admissibles

Une ou plusieurs défectuosités majeures concernant au moins l'un des éléments suivants :

- Murs extérieurs
- Électricité
- Ouvertures
- Plomberie
- Saillies
- Chauffage
- Toiture
- Isolation thermique
- Structure
- Isolation thermique

Obligations

- Le bâtiment doit nécessiter des travaux d'au moins 2 000 \$
- Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.

- Les travaux doivent débuter après avoir été approuvés par la municipalité ou la municipalité régionale de comté (MRC) et doivent être terminés dans les six mois suivant la date où ils ont été autorisés.
- Comment puis-je demander l'aide financière ?
- Vous devez d'abord communiquer avec la MRC. On déterminera votre admissibilité au programme et on vous indiquera, le cas échéant, les documents que vous devez fournir pour constituer votre dossier.

Pour information:

https://www.tourismelesbasques.com/subventions -renovation-domiciliaire-personnes-a-faible-revenu





ÉVOLUTION DES QUOTES-PARTS - MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les quotes-parts de la MRC des Basques relatives aux matières résiduelles ont connu une importante augmentation depuis 2010. La quote-part qui est particulièrement à surveiller est celle de l'enfouissement au LET de Rivière-du-Loup. Ce constat amène la MRC des Basques à envisager certaines mesures visant à réduire la quantité de déchets à enfouir.

Année	quote-part	quote-part	matières	matières organiques	total
	collecte	enfouissement	résiduelles	et méthanisation	quotes-parts
2022	30 997.00 \$	61 079.00 \$	47 596.00 \$	48 310.00 \$	187 982.00 \$
2021	30 906.00 \$	53 207.00 \$	53 248.00 \$	42 395.00 \$	179 756.00 \$
2020	33 517.00 \$	50 565.00 \$	71 777.00 \$	33 845.00 \$	189 704.00 \$
2019	38 152.00 \$	44 410.00 \$	58 947.00 \$	23 550.00 \$	165 059.00 \$
2018	37 106.00 \$	49 098.00 \$	59 706.00 \$	13 362.00 \$	159 272.00 \$
2017	36 582.00 \$	36 776.00 \$	52 532.00 \$	11 826.00 \$	137 716.00 \$
2016	33 432.00 \$	45 796.00 \$	51 174.00 \$	8 642.00 \$	139 044.00 \$
2015	59 840.00 \$	45 848.00 \$	39 874.00 \$	31 904.00 \$	177 466.00 \$
2014	58 884.00 \$	40 228.00 \$	18 048.00 \$	- \$	117 160.00 \$
2013	62 288.00 \$	35 896.00 \$	32 154.00 \$	- \$	130 338.00 \$
2012	59 801.00 \$	35 587.00 \$	50 162.00 \$	- \$	145 550.00 \$
2011	59 231.00 \$	33 239.00 \$	57 196.00 \$	- \$	149 666.00 \$
2010	- \$	- \$	59 626.00 \$	- \$	59 626.00 \$
TOTAL					1 938 339.00 \$

Journal Municipal

Deux facteurs contribuent au calcul des quotes-parts ci-haut décrites. Le premier facteur à considérer est la quantité des déchets produits. Or, les tableaux ci-bas affichés exposent une dégradation de la situation depuis 3 ans. La quantité de déchets à enfouir a augmenté de 8,58% malgré les efforts visant à accentuer la collecte des matières compostables et des matières récupérables. Et la quantité de matières compostables récupérées a diminué de 34,06%.

TONNAGE (TM) DES MATIÈRES ORGANIQUES, DÉCHETS ET DE LA RÉCUPÉRATION 2019-2021

ORGANIQUE / TONNE MÉTRIQUE					
Municipalités	2019	2020	2021	variation	
Saint-Guy	n/a	n/a	n/a		
Notre-Dame-des-Neiges	76.46	73.76	65.51	-14.32%	
Saint-Clément	12.02	15.52	12.95	7.74%	
Sainte-Françoise	11.74	12.26	11.65	-0.77%	
Saint-Éloi	8.05	10.62	10.62	31.93%	
Sainte-Rita	n/a	n/a	n/a		
Saint-Jean-de-Dieu	63.35	44.89	41.77	-34.06%	
Saint-Mathieu-de-Rioux	27.93	29.94	29.77	6.59%	
Saint-Médard	1.93	4.14	3.86	100.00%	
Saint-Simon	20.04	21.95	17.06	-14.87%	
Trois-Pistoles	101.80	138.10	132.38	30.04%	
ICI					
Total	323.32	351.18	325.57	0.70%	

DÉCHETS / TONNE MÉTRIQUE				
Municipalités	2019	2020	2021	variation
Saint-Guy	14.89	5.61	1.29	
Notre-Dame-des-Neiges	644.55	627.29	719.56	11.64%
Saint-Clément	144.95	176.47	169.77	17.12%
Sainte-Françoise	137.45	138.23	140.19	1.99%
Saint-Éloi	110.08	124.71	134.28	21.98%
Sainte-Rita	87.29	101.00	79.18	9.29%
Saint-Jean-de-Dieu	581.11	574.22	630.96	8.58%
Saint-Mathieu-de-Rioux	282.47	268.99	251.78	-10.86%
Saint-Médard	57.25	80.77	71.53	24.94%
Saint-Simon	146.94	141.96	165.82	12.85%
Trois-Pistoles	1 313.13	1 402.64	1 301.41	-0.89%
Total	3 520.11	3 641.87	3 665.77	4.14%

L'autre facteur significatif est le tarif imposé aux municipalités pour obtenir leurs droits d'accès au LET de Rivière-du-Loup. Ces tarifs ont connu une augmentation de plus de 37% depuis 2017.

Année¤	Tarifs-LET-¤
	avec·droit-
°¤	d'accès¤
2022¤	96\$/tonne¤
2021¤	91\$/tonne¤
2018¤	76\$/tonne¤
2017¤	70\$/tonne¤

La MRC des Basques a amorcé le long processus visant à adopter le prochain « Programme de gestion des matières résiduelles ». Ce dernier doit être en harmonie avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles pour être approuvé. Les objectifs de la Politique québécoise sont de:

- -Réduire à 525 kg/habitant ou moins la quantité éliminée
- -Recycler 75% du papier, carton, verre, plastique et métal
- -Recycler 60% des matières organiques (dont 100% des ICI industries, commerces et institutions)
- -Recycler et valoriser 70% des résidus de construction, rénovation et démolition

Enfin, il est bon de signaler que chaque municipalité reçoit une redevance à l'enfouissement. La vraie quote-part payable en 2022 par St-Jean-de-Dieu pour l'enfouissement est de 69934 \$. Mais puisque la municipalité reçoit 8855\$ en redevances à l'enfouissement, la quote-part a été réduite à 61079 \$. La redevance à l'enfouissement est calculée selon la quantité de matières éliminées en lien avec la performance territoriale. La morale de cette histoire est que moins on enfouit, plus les redevances à l'enfouissement sont élevées, moins les quotes-parts de la MRC sont élevées, et ultimement, moins les taxes de services sur le compte de taxes sont élevées.

MESSES



Chers paroissiens de Saint-Jean-de-Dieu, Voici les intentions de messes pour le 27 févier 2022 à 10 h à Saint-Jean-de-Dieu :

Nous avons pris celles du 1e janvier, 16 janvier et 6 février 2022, qui étaient inscrites dans les feuillets

Messe anniversaire André Ouellet et Suzanne Rioux Messe anniversaire Jessy Devost Bélanger	Marielle et Caroline
F. Cécile Drapeau	
·	<u> </u>
F, Gratien Leblond	
F. Mireille Lepage	
F. Robert Morency	Chevalier Colomb 11397

Journal Municipal

F. Germaine Thériault, Joseph, Roger et Berthier Sénéchal F. Romuald, Antoinette, Madeleine et Fernande April Parents défunts Sirois et Rioux F. Jean-Yves et Joël Beaulieu F. Marie Roussel F. Joseph et Gilles Rioux F. Tous les défunts F. Irénée et Augustine Morency F. Jean-Rock Bélanger F. Bérangère Gagné Parents défunts Santerre et Bélanger F. Famille Cloutier F. Claude Rioux Parents défunts F. Adrienne Drapeau Leblond F. Lucette Ouellet F. Toussaint Talbot F. Alain Marie-Rose Sénéchal et Patricia Rioux F. Gérald Rouleau F. Réal Malenfant F. Germaine St-Jean F. Rosa Michaud F. Aurèle Dancause F. Louisa, Madeleine Talbot F. Gilles Lagaçé F. Lucette Ouellet F. Sébastien Gagnon F. Lucille Rioux Parents défunts D'Auteuil Parents défunts D'Auteuil	Monique April Rita Sirois et Jean Rioux Famille Jean-Yves Beaulieu Famille Jos Sénéchal Gérald et Ginette Rioux Gaétane et Martin Soucy Normand et Lucie Morency Johanne Dumont Famille Réjean Caron Reline Santerre et Jean-Marc Bélanger Hélène et Normand Famille Albert Rioux Marielle Pelchat La famille Nadine, René et les enfants Son épouse Marie-Blanche La famille Suzanne et Roméo Denis Lucie et Paul-André Sénéchal Gervais Rouleau La famille Son épouse Colette Rioux et Roberto Marie-Blanche, Christine et Noëlla Nicole et Jean-Louis Ouellet Rodrigue Soulard Céline Ouellet et Jean-Yves Gagnon Roméo Deschênes Raymonde D'Auteuil La famille
Parents défunts `	Diane Talbot et Gervais April

MERCREDI LE 2 MARS 2022 MERCREDI DES CENDRES SAINT-JEAN-DE-DIEU 19 H

F. Laurent , Lucie et Carolle BeaulieuGilberte Beaulieu	
F. Rita Rioux	Suzanne Rioux
F. Irené et Augustine Morency	Lucie et Normand
Parents défunts	Yvon Deschênes
Parents défunts	Joselle et Jean-Claude Malenfant
F. Raymond Bérubé	Chevaliers Colomb conseil 11397

Le port du masque est obligatoire. Nous vous remercions de votre compréhension.

Le conseil de Fabrique de Saint-Jean-de-Dieu





ÉVOLUTION DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS

ÉVOLUTION DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS					
	A	nnée 2021		Année 2020	
Type de permis	Nombre	Valeur des travaux	Nombre	Valeur des travaux	
1 - Construction	14	1 647 734.00 \$	19	3 044 371.00 \$	
2 - Rénovation	89	939 222.00 \$	91	1 273 800.00 \$	
3- Agrandissement	6	516 500.00 \$	1	3 000.00 \$	
4 - Démolition	2	- \$	1	- \$	
5 - Déplacement	1	- \$	1	200.00 \$	
6 - Installation septique	12	96 800.00 \$	3	26 000.00 \$	
7 - Puits	5	33 000.00 \$	2	6 000.00 \$	
8 - Terrassement	6	58 200.00 \$	3	37 500.00 \$	
9 - Coupe d'arbres	0	- \$	7	- \$	
10 - Spa, piscine	5	31 747.00 \$	3	2 200.00 \$	
11 - Autre	1	500.00 \$	2	5 500.00 \$	
12 - Changement d'usage	0	- \$	3	5 000.00 \$	
13 - Lotissement	6	- \$	6	- \$	
Total	147	3 323 703.00 \$	142	4 403 571.00 \$	

Le rapport sommaire des permis et certificats émis au 31 décembre 2020 nous apprend que la valeur totale des permis et certificats est de 4 403 571 \$. Ce montant inclut des travaux de 2 201 771\$ pour la construction de la caserne incendie. Si l'on enlève cette construction majeure, la valeur globale des constructions neuves (bâtiments principaux et accessoires) est en hausse en 2021. Le rapport nous indique également que les travaux de mise aux normes des installations septiques sont nettement à la hausse et ce, en raison de la popularité du Programme municipal de mise aux normes des installations septiques offrant un financement pour de nouvelles installations.

ATTENTION AUX CENDRES CHAUDES



Un mauvais entreposage des cendres chaudes peut causer un incendie et des intoxications au monoxyde de carbone. Pour vous débarrasser de vos cendres de façon sécuritaire, vous devez :

 vider régulièrement les cendres du foyer, jamais à l'aide d'un aspirateur, mais à l'aide d'une pelle de métal;

- mettre les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique;
- sortir le contenant métallique à l'extérieur, car les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone;
- l'installer sur une surface non combustible, à une distance d'au moins 1 m de tout objet;
- attendre au moins 7 jours avant de transvider les cendres du contenant métallique dans un autre contenant (poubelle, bac de matières organiques) et brasser les cendres pour vous assurer qu'elles sont parfaitement refroidies. Si vous le pouvez, conservez les cendres dehors

durant tout l'hiver et jetez-les seulement au printemps.



Profitez du changement d'heure le dimanche 13 mars 2022 pour vérifier votre avertisseur de fumée et, au besoin, remplacer la pile. Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies.

Où installer les avertisseurs

Tous les occupants de votre maison doivent entendre les avertisseurs lorsqu'ils se déclenchent.

Dans quelles pièces faut-il les installer?

Il est recommandé d'avoir 1 avertisseur :

- È chaque étage, y compris le sous-sol;
- √dans le corridor près des chambres;
- √dans chaque chambre où l'on dort la porte fermée;
- √près des escaliers.

Les étages mesurant plus de 10 mètres de haut (33 pieds) devraient avoir 2 avertisseurs, soit 1 à chaque extrémité.

À quel endroit faut-il les fixer?

Les avertisseurs de fumée doivent être installés : √au plafond, à un minimum de 10 centimètres (4 pouces) du mur ou

- ✓au mur, à une distance de 10 à 30 centimètres (4 à 12 pouces) du plafond;
- È une distance de 1 mètre (40 pouces) d'un ventilateur, d'un climatiseur, d'une prise ou d'un retour d'air. Le déplacement d'air provoqué par ces appareils peut repousser la fumée et nuire au fonctionnement de l'avertisseur;
- ✓ sans obstruction afin que la fumée puisse se rendre à l'avertisseur.

Faites interconnecter vos avertisseurs par un électricien afin que tous les avertisseurs sonnent, peu importe où se trouve la fumée ou le feu.

Vérification et entretien

Chaque mois, vérifiez vos avertisseurs en appuyant sur le bouton d'essai quelques secondes pour entendre le signal sonore. Si vos avertisseurs de fumée sont reliés à un centre de télésurveillance, avertissez d'abord votre fournisseur avant de faire le test.

Chaque année, vous devez :

- √nettoyer les appareils à piles en passant légèrement l'aspirateur à l'intérieur et à l'extérieur du boîtier;
- ✓ nettoyer les appareils photoélectriques à l'extérieur seulement, car il ne faut jamais les ouvrir:
- ✓ vérifier la capacité de l'avertisseur à détecter la fumée en approchant, à une distance sécuritaire, une chandelle qui vient d'être éteinte et qui produit de la fumée.

Ne peinturez jamais les avertisseurs.



Privilégiez des piles longue durée comme celles au lithium ou utilisez des piles rechargeables seulement si elles sont recommandées par le fabricant de l'appareil.

Remplacez les piles des avertisseurs de fumée quand vous entendez un signal sonore intermittent et lorsque vous emménagez dans un nouveau logis.

Comme les avertisseurs de fumée ont une durée de vie limitée, vous devez les remplacer tous les 10 ans.



Signe que le printemps n'est plus très loin, on doit avancer l'heure dans la nuit du 12 au 13 mars prochain.

Ce changement d'heure vous fera «perdre» une heure car à 2h du matin dimanche le 13 mars 2022 il sera déjà 3h, mais en contrepartie vous gagnerez en clarté à tous les soirs. En effet, le soleil se couchera désormais plus tard en soirée, partout au Québec.



CAPSULE DE PRÉVENTION "DÉGAGEZ LE PASSAGE"

Soyez prévoyant! Après chaque chute de neige, déglacez et déneigez les sorties de votre domicile, incluant les fenêtres du soussol et les balcons, et assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties soient désencombrées. Ainsi, vous pourrez évacuer rapidement en cas d'incendie et cela facilitera, du même coup, l'intervention des services d'urgence.













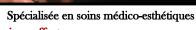












- Services offerts Soin visage
- Soin pieds (reçu)
- Microdermabrasion (Derma pod) Rajeunissement du visage (SRS)
- Traitement cellulite (Lumicell Waves 6)
- Remodelage corporel (Lumicell Waves 6)
- Hormonal Science (Perte de poids)
- Infusion d'oxygène intraceuticals (rides)
- Thermocoagulation
- Épilation au laser
- Électrolyse
- Épilation sucre et cire
- Extension de cils
- Maquillage Manucure
- Salon de Bronzage
- Détoxication ionique
- CONSTRUCTION CLAUDE GAGNON
- ◆ Excavation, chemins forestiers
- ♦ Installations septiques "Ecoflo"
- ◆ Service de tamisage, démolition
- ◆ Transport de tout genre
- ♦ Vente de gravier conforme
- ♦ En affaires depuis 50 ans

Joël Gagnon

150, rue Principale Nord, St-Jean-de-Dieu QC G0L 3M0

Tél.: 418-963-2084

Cell.: 418-868-5146 Au plaisir de vous servir!

